

# Réaction à la demande d'extension de la carrière de Lustin / Profondeville.

---



Place à la nature

## **Table des matières**

Contexte général .....	3
La biodiversité existante.....	4
Les zones protégées proches .....	4
Les mesures compensatoires déjà mises en place et à venir.....	7
Les modalités d'exploitation pour la future extension .....	9
Nos conclusions.....	9

## Contexte général

Le site concerné par le projet d'extension est situé en zone d'extraction au plan de secteur et s'étend sur des terrains à usage actuel de terres agricoles et de terrains sous couvert forestier (image Google).

En réalité, une grande partie de la zone concernée a déjà fait l'objet de déboisement et est en cours de recolonisation par la végétation herbacée.

Seules subsistent encore quelques petites parcelles boisées occupées par des résineux (mélèzes et épicéas) et par des feuillus (érables, saules, bouleaux ...)

La période choisie pour le début de cette étude d'incidences n'est évidemment pas propice à un inventaire satisfaisant de la faune et de la flore présente.



Figure 1 Situation au plan de secteur



Figure 2 Limites de l'extension demandée

## La biodiversité existante

Il nous faut, à nouveau, regretter que les périodes choisies pour la réalisation de ces études d'incidence (en période hivernale) ne permettent pas une évaluation de la richesse faunistique et floristique des sites ciblés par les demandes de projets.

Dès lors, notre première demande est **la réalisation d'un inventaire exhaustif et sur une période d'un an des espèces présentes sur le site futur d'exploitation.**

Ceci afin de permettre :

- d'éviter la destruction des espèces animales présentes, particulièrement des espèces patrimoniales, et notamment de celles dont le site tient lieu de gîte permanent ;
- la mise en place de mesures de compensation ou d'exploitation qui permettent une adaptation progressive de ces espèces au milieu pendant et après l'exploitation ;
- un déplacement éventuel pour les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui autorisent cette manipulation.

Il nous revient que la société Sagrex a intégré le programme [Life in quarries](#), dont l'objectif affiché est le suivant.

*" L'objectif du projet LIFE in Quarries est de développer des méthodes valides et testées permettant d'optimiser le potentiel d'accueil de la biodiversité de plusieurs sites extractifs en activité en Belgique. L'aspect novateur de ce projet repose sur la mise en œuvre de mesures tant temporaires que permanentes de gestion de la biodiversité ".*

Cet objectif ne peut, en aucun cas, être atteint sans une connaissance précise des espèces en place avant exploitation. Dès lors, cette demande d'inventaire apparaît comme légitime et indispensable.

## Les zones protégées proches

La zone d'exploitation actuelle est extrêmement proche de zones à statut de protection élevé : au Nord par une très large zone Natura 2000 et au Sud par une zone Natura 2000 et un site SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique).

Le site de l'extension demandée constitue une rupture très importante entre ces deux zones :

- par le caractère infranchissable pour la plupart des espèces de la tranchée qui sera réalisée ;
- par le dérangement permanent induit par le charroi, les explosions qui risquent de perturber voire d'éloigner les espèces les plus sensibles présentes dans ces zones protégées.

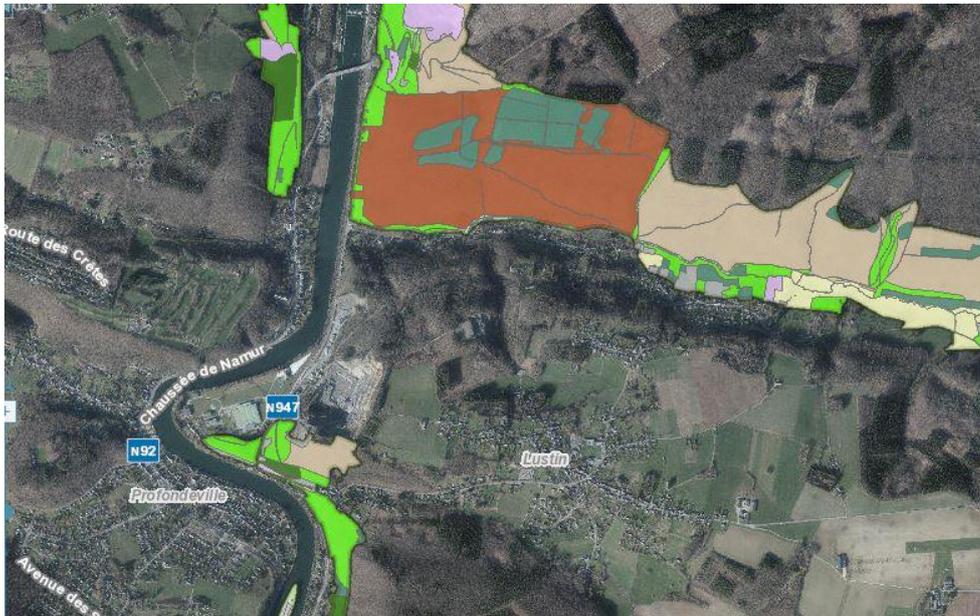


Figure 3 Zones Natura 2000 proches du site d'extraction

Dès lors, notre seconde demande est la réalisation d'une **évaluation fine des impacts attendus sur ces zones de protection.**

Cette évaluation passe par la réponse aux questions suivantes :

- quels impacts sont attendus sur ces zones ;
- quel rôle joue la zone d'exploitation future pour les espèces présentes sur ces zones Natura 2000 en termes de zone possible de nidification et de nourrissage ;
- la future zone d'exploitation est-elle de nature à couper les voies de communication entre les zones Natura 2000 situées au Nord et les zones Natura 2000 situées au Sud du site d'exploitation.

Nous nous inquiétons également de la proximité du front d'exploitation situé au Sud et des zones Natura 2000 + SGIB présentes.



Figure 4 Limites après exploitation – doc fourni par l'exploitant

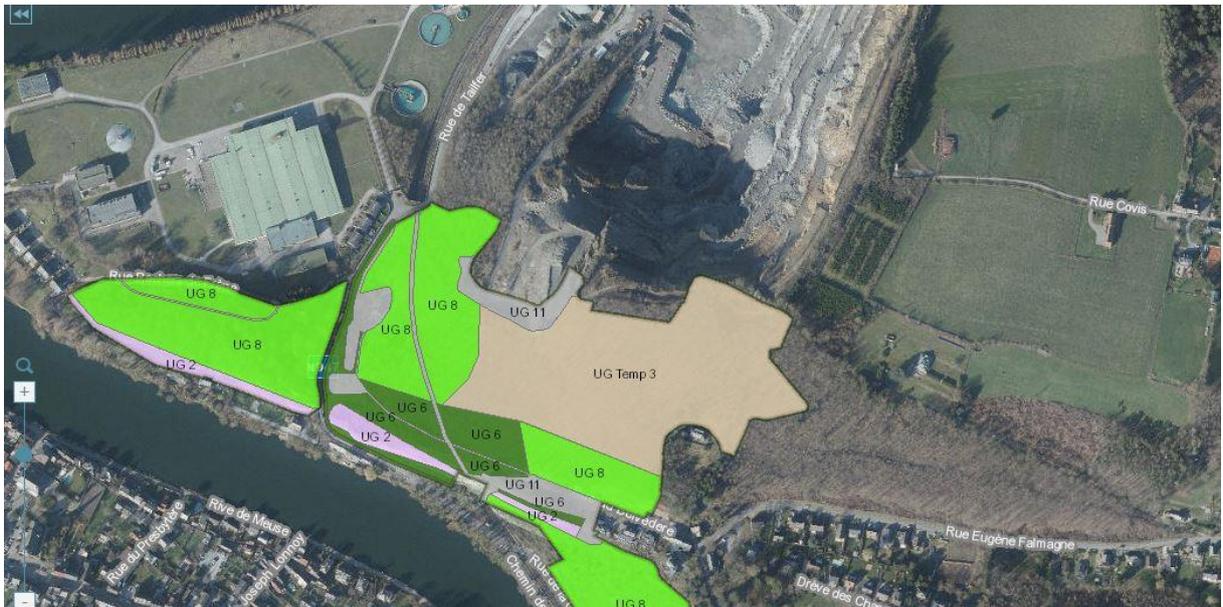


Figure 5 Limites Natura 2000

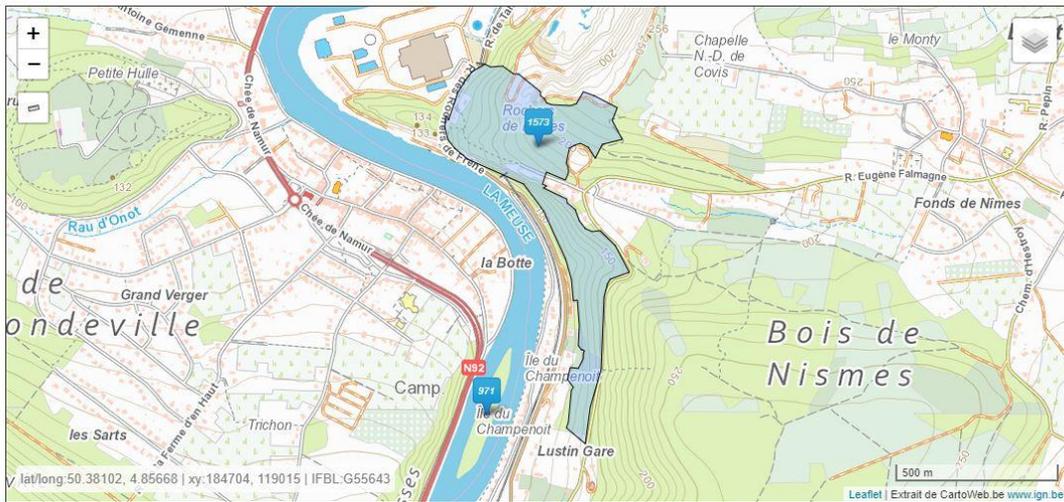


Figure 6 Limites SGIB

A la lecture de ces trois documents et sauf erreur de notre part, le document intitulé " Situation finale " fait mention d'une limite d'exploitation qui empiète assez largement sur la zone Natura 2000 située au Sud de la zone d'extraction.

Dès lors, notre troisième demande est **que la zone d'exploitation soit strictement limitée par ces zones de protection et qu'une bande "tampon " y soit maintenue afin d'en assurer l'intégrité.**

Nous demandons qu'une vérification du bon respect des limites de ces zones soit menée immédiatement par l'exploitant.

## Les mesures compensatoires déjà mises en place et à venir

Dans sa présentation, la société Sagrex a publié le slide suivant qui met en évidence les mesures déjà mises en place et destinées à compenser, autant que faire se peut, les impacts négatifs exercés sur la faune et sur la flore.



Figure 7 Proposition de mesures compensatoires par Sagrex

Si on ne peut que se réjouir de l'intérêt manifesté par la société Sagrex pour la biodiversité, il est évident que ces mesures s'avèrent insuffisantes voire inadaptées :

- parce que les plans d'eau sont installés très près des zones fréquentées par le charroi intense de la carrière et que cette situation ne prend pas en compte le fait que les batraciens fréquentant ces zones humides se déplacent entre elles et sont par trop exposés à « l'écrasement" ;
- parce que cette remarque vaut plus encore en ce qui concerne les reptiles dont les déplacements se font presque exclusivement en journée et par temps chaud, c'est-à-dire dans les heures d'exploitation de la carrière ;
- que la présence de matériaux en stockage est susceptible de malaxage continu alors qu'ils constituent des zones refuge importants pour ces espèces.

La mise en place de ces mesures compensatoires, si elles doivent être encouragées, ne peuvent s'avérer efficaces que si toutes les précautions ont été prises **avant** le début de l'exploitation afin de protéger les populations locales; elles n'auraient aucun sens si elles étaient mises en place après extermination d'une part importante de ces mêmes populations.

C'est ce qui s'est passé sur le site de dépôt des stériles dans l'ancienne carrière située rue Monty. Avant remblaiement, cette carrière abritait la plus grosse population de crapauds accoucheurs de la vallée de la Meuse ainsi qu'une importante population de tritons (3 espèces). De nombreuses guidances naturalistes y ont été organisées pour observer ces espèces. Lors du remblaiement de ce site et sans aucune mesure de protection pour les milliers d'individus présents, seuls quelques spécimens ont pu y être sauvés et déplacés vers d'autres zones humides à l'initiative d'un groupe de naturalistes présents sur le site par hasard.

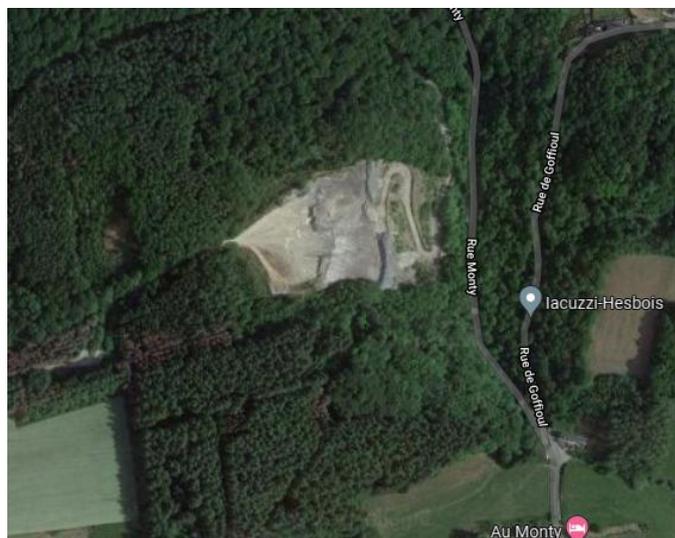


Figure 8 Site de la rue Monty

Cette situation ne fait que renforcer l'intérêt de notre demande d'inventaire comme mentionnée plus haut.

De plus, nous aimerions que l'étude d'incidence définisse précisément quelles sont les mesures de compensation que la société Sagrex a prévu de mettre en place afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité réelle.

## Les modalités d'exploitation pour la future extension

Sans que cette information de la plus grande importance n'ait été mentionnée précisément lors de la présentation publique, il a été mentionné à plusieurs reprises et verbalement que le site de l'ancienne carrière allait continuer à servir de dépôt pour les futurs "stériles".

Hors, il apparaît que le comblement de cette carrière est déjà très largement réalisé et incapable, aujourd'hui, d'accueillir les matériaux de la future extension.

Dès lors, nous nous inquiétons de savoir :

- où vont être déposés les " stériles " générés par la poursuite de l'exploitation ?
  - déplacés vers un autre site (sensible ou non) avec augmentation sensible du charroi ;
  - étendus sur la zone d'exploitation non impactée par la future extension auquel cas, l'impact en termes d'environnement serait encore aggravé ;
  - Ou autre solution ;
- quel est le volume réel de ces matériaux excédentaires et quels sont les endroits aptes à les accueillir.



Figure 9 Une vue de la carrière rue Monty – à saturation ?

## Nos conclusions

La demande d'extension implique la disparition de 11 hectares de zones dédiées à la nature.

Cette perte importante de biodiversité dans ce couloir migratoire de première importance qu'est la vallée de la Meuse aura un impact négatif très important sur la biodiversité locale.

Des informations en notre possession, sont présentes sur le site, les espèces suivantes (seules les plus emblématiques sont mentionnées).

### Les oiseaux

- Le hibou grand-duc (zone de chasse et nicheur possible)
- Le faucon pèlerin (nicheur)
- L'autour des palombes
- Le gros-bec casse noyaux
- L'épervier d'Europe
- Le gobe-mouche gris
- Le rouge-queue noir
- Le bouvreuil pivoine
- Et une trentaine d'autres espèces identifiées.

### Les reptiles et batraciens

- Le lézard des murailles
- L'orvet fragile
- La couleuvre à collier
- La couleuvre coronelle
- L'alyte accoucheur
- Le triton palmé
- Et d'autres probablement présentes dans les ornières présentes sur le plateau

### L'entomofaune

- Plusieurs espèces de libellules
- Plusieurs espèces de papillons

### Pour les mammifères

- Blaireau
- Renard
- Sanglier
- Chevreuil

Un inventaire plus complet permettrait probablement d'autres découvertes intéressantes.

Force est de constater à travers les questions qui se posent, que qu'elles que soient les mesures envisagées (inventaires, mesures de compensation, modes d'exploitation adaptés ...), l'impact négatif de ce projet sera important et extrêmement négatif pour l'environnement et ne pourra, en aucune manière, être compensé par des mesures destinées à maintenir un équilibre.

Il est d'ailleurs à craindre que les impacts réels du projet d'extension sur l'environnement s'avèrent, à termes, plus importants qu'initialement prévus.

**Pour toutes ces raisons, nous pensons que ce projet, doit être refusé.**

Si les pouvoirs de décision devaient néanmoins l'autoriser, nous ne pourrions alors que recommander avec insistance qu'il ne se réalise que très progressivement (étrépage progressif en fonction des besoins à court termes), tant il est à craindre que l'actualité environnementale catastrophique qui est la nôtre n'autorise plus jamais l'octroi de ce genre de permis dans le futur.

## Annexe I Listes d'espèces

Les listes suivantes sont issues du site Observations.be, dans un rayon de 200 mètres autour du site concerné. Les plus remarquables sont notées en vert.

### Les oiseaux

Nom latin	Nom français
Accipiter nisus	Epervier d'Europe
Bubo bubo	Grand-duc d'Europe
Buteo buteo	Buse variable
Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins
Ciconia ciconia	Cigogne blanche
Coccothraustes coccothraustes	Grosbec casse-noyaux
Coloeus monedula	Choucas des tours
Columba oenas	Pigeon colombin
Columba palumbus	Pigeon ramier
Curruca communis	Fauvette grisette
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre
Dendrocopos major	Pic épeiche
Emberiza citrinella	Bruant jaune
Erithacus rubecula	Rougegorge familier
Falco peregrinus	Faucon pèlerin
Fringilla coelebs	Pinson des arbres
Garrulus glandarius	Geai des chênes
Linaria cannabina	Linotte mélodieuse
Lophophanes cristatus	Mésange huppée
Motacilla alba	Bergeronnette grise
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux
Parus major	Mésange charbonnière
Passer domesticus	Moineau domestique
Periparus ater	Mésange noire
Pernis apivorus	Bondrée apivore
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis
Poecile palustris	Mésange nonnette
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau
Regulus regulus	Roitelet huppé
Saxicola rubicola	Tarier pâtre
Sitta europaea	Sittelle torchepot
Spinus spinus	Tarin des aulnes
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire
Sylvia borin	Fauvette des jardins
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon
Turdus merula	Merle noir

Turdus philomelos	Grive musicienne
-------------------	------------------

## Les plantes

Nom latin	Nom français
Alnus cordata	Aulne de Corse
Anemone nemorosa	Anémone sylvie
Arabidopsis arenosa	Arabette des sables
Asplenium ceterach	Cétérach
Asplenium scolopendrium	Langue de cerf
Asplenium trichomanes	Fausse capillaire
Buddleja davidii	Buddléa
Cardamine impatiens	Cardamine impatiente
Catapodium rigidum	Catapode rigide
Centaurium erythraea	Erythrée petite centaurée
Centranthus ruber	Centranthe rouge
Chamaenerion angustifolium	épilobe en épi
Daucus carota	Carotte
Jacobaea vulgaris	Séneçon jacobée
Leucanthemum vulgare	Grande marguerite
Linaria vulgaris	Linaire commune
Luzula sylvatica	Luzule des bois
Melilotus spec.	Mélilot sp.
Oxalis acetosella	Surelle
Phyteuma spicatum	Raiponce en épi s.s.
Pilosella piloselloides	Grande Piloselle
Polypodium interjectum + Polypodium vulgare	Polypode intermédiaire + vulgaire
Polystichum setiferum + Polystichum aculeatum	/
Quercus petraea	Chêne rouvre
Rumex scutatus	Oseille ronde
Sedum album	Orpin blanc
Sedum rupestre	Orpin réfléchi
Senecio inaequidens	Séneçon sud africain
Senecio jacobaea	Séneçon jacobée
Solidago virgaurea	Solidage verge d'or
Tanacetum vulgare	Tanaisie vulgaire
Teucrium scorodonia	Germandrée scorodoine
Tussilago farfara	Tussilage
Valeriana officinalis	Valériane officinale
Veronica chamaedrys	Véronique petit chêne
Viburnum opulus	Viorne obier

## Les mammifères

Nom latin	Nom français
Capreolus capreolus	Chevreuril européen
Meles meles	Blaireau d'Europe
Procyon lotor	Raton laveur
Sciurus vulgaris	Écureuil roux

Sus scrofa	Sanglier
------------	----------

## Les reptiles et batraciens

Nom latin	Nom français
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse

## Les mollusques

Nom latin	Nom français
<i>Aegopinella nitidula</i>	Grande luisantine
<i>Arion intermedius</i>	Loche hérisson
<i>Arion vulgaris</i>	Limace ibérique
<i>Cepaea nemoralis</i>	Escargot des haies
<i>Helicigona lapicida</i>	Soucoupe commune
<i>Helicodonta obvoluta</i>	Veloutée plane
<i>Lehmannia marginata</i>	Limace des bois
<i>Limax cinereoniger</i>	Grande limace
<i>Macrogastera rolphii</i>	Clausilie de Rolph
<i>Monachoides incarnatus</i>	Moine des bois
<i>Oxychilus draparnaudi</i>	Grand luisant
<i>Vitrea contracta</i>	Cristalline ombiliquée
<i>Vitrina pellucida</i>	Semilimace commune

## Les papillons de jours

Nom latin	Nom français
<i>Aglais io</i>	Paon du jour
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la ronce
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien (♂)
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère (♀)
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue
<i>Papilio machaon</i>	Machaon
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame

Agriopsis spec.	/
Erannis defoliaria	Hibernie défeuillante
Heterocera indet.	/
Macroglossum stellatarum	Oiseau-Mouche
Monochroa tenebrella	/
Scythris scopolella	/
Xanthocrambus saxonellus	/

## Les autres insectes

Nom latin	Nom français	Groupe
Agelastica alni	Galéruque de l'aulne	Coléoptère
Agrypnus murina	Taupin rongeur	Coléoptère
Anthaxia nitidula	/	Coléoptère
Athous haemorrhoidalis	/	Coléoptère
Drilus flavescens	Drile jaunâtre	Coléoptère
Hippodamia variegata	Coccinelle des friches	Coléoptère
Lampyris noctiluca	Lampyre	Coléoptère
Leistus spec.	/	Coléoptère
Oedemera pthysica	/	Coléoptère
Bombylius major	Grand bombyle	Diptère
Eupeodes luniger	/	Diptère
Hemipenthes morio	/	Diptère
Phytomyza ilicis	Mineuse des feuilles de Houx	Diptère
Scaeva pyrastris	Syrphe pyrastrate	Diptère
Tachinidae indet.	/	Diptère
Tipula vernalis	/	Diptère
Calopteryx virgo	Caloptéryx vierge	Odonate
Enallagma cyathigerum	Agrion porte-coupe	Odonate
Anthophora furcata	Anthophore fourchue	Hyménoptère
Crabronidae indet.	/	Hyménoptère
Dolichovespula media	Guêpe moyenne	Hyménoptère
Ichneumonoidea indet.	/	Hyménoptère
Lasioglossum (Dialictus) spec.		Hyménoptère
Neuroterus quercusbaccarum		Hyménoptère
Pediaspis aceris	Cynips de l'érable	Hyménoptère
Sphecodes spec.		Hyménoptère

Merci pour l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques.

Vedrin, le 09/11/2021.



Place à la nature

**Jennifer Di Prinzio**

En charge du suivi des dossiers.

Tél : 0496/981981  
[contact@ramur.be](mailto:contact@ramur.be)



Place à la nature

**Marcel Guillaume**

Administrateur  
En charge du suivi des dossiers.  
Rue Joseph Lemineur, 26  
5020 Vedrin

Tél : 0476/779815  
[contact@ramur.be](mailto:contact@ramur.be)



**natagora**

Cœur de  
Wallonie

**Philippe Burgeon**

Régionale namuroise de  
Natagora « Cœur de Wallonie »

coeurdewallonie@gmail.com  
<https://coeurdewallonie.natagora.be/>



**Jean-Marc Fauville**

Section namuroise des CNB

cnb.namur@gmail.com  
<http://www.cnb-namur.sitew.com/>